

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abonne
chez E. R. Fabre, ecr.,
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-1d.
Chaque insertion subse-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.
Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.
Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
Cie., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL ?
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Mercredi, 26 Juillet, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

DEUXIÈME VOLUME.

IX.

Le Désert.

(Suite.)

Le noir déroula une couverture qu'il étendit sur le sol, et engagea le prêtre à s'y reposer, après avoir pris quelque nourriture. Les Bédouins se partagèrent un gâteau de froment; puis, deux d'entre eux furent placés en sentinelles, pendant que les autres se préparaient à dormir la tête appuyée à leurs montures. Les soldats de garde chantaient alternativement sur un ton monotone et plaintif un hymne à la gloire d'Antar, le héros des anciens jours. bercé par cet air mélancolique, le vieillard, dont la fatigue avait d'ailleurs brisé les membres, goûta quelques instants de profond sommeil. Vers le milieu de la nuit il s'éveilla et n'entendit plus que les hurlements éloignés des hyènes et des chacals. Il souleva le bord de la tente, et vit les sentinelles endormies sur leurs armes. Il se leva doucement et vint s'asseoir au dehors. La lune brillait, jetant sur les sables un reflet d'argent; au ciel, agrandi par l'immonsié du désert, scintillaient les étoiles d'or. Une douce brise frémissait à travers les palmiers aux longues feuilles. Pénétré du respect qu'inspirent le calme de la solitude et la majesté du silence, l'homme d'Occident s'agenouilla pour prier, et répandit devant Dieu ses vœux :

— Seigneur, — disait-il, — prenez pitié de ma longue existence. N'abusez point ma faiblesse par des fantômes d'espoir. Si le fils de mon frère repose dans la mort, paix éternelle à son âme; s'il est vivant, mon Dieu, inspirez-lui de me révéler le miracle et de dissiper mes angoisses. Tout est à vous : l'espace, l'éternité, les mondes; il y a dans les cieux plus d'anges et d'étoiles que de grains de sable au désert. Jésus, agonisant au mont des Oliviers, en-

voyez un des esprits d'en haut secourir et relever l'humble pécheur qui succombe aux misères de la vallée des larmes.

Il se frappa la poitrine et pleura; puis, joignant les mains, continua sa prière. A quelques pas de là, une forme blanche apparut comme drapée dans un linceul. C'était un vieillard aussi, mais noble, imposant, à l'air inspiré, au regard prophétique. Une barbe blanche pendait sur son sein; sa tête portait l'aurole que l'âge et la vertu posent au front des justes. On l'eût pris pour l'ombre d'un des saints patriarches. Il s'approcha du prêtre, et, celui-ci, persuadé qu'une vision descendait des cieux, s'inclina jusqu'à terre.

— Relevez-vous, — dit une voix ferme et grave, — je ne suis comme vous qu'un prêtre de celui qu'on adore.

L'abbé de Valencey ouvrit des regards étonnés.

— Vous êtes donc, — reprit-il, — un solitaire pareil à ceux de la Thèbaïde antique ?

— Je suis celui que vous cherchez.

— Le sage des grottes de Kérim ?

A ce mot, l'homme étango laissa voir un sourire d'une ineffable douceur, et continua :

— Les musulmans m'appellent ainsi; les chrétiens me nommaient autrefois le père Jérôme. J'habitais un des monastères du Liban. Il y a près de cent années que les Druses ont massacré les frères et que le couvent s'est écroulé sous la flamme. Depuis, nul toit ne m'a jamais servi d'asile; j'ai vécu comme les animaux des forêts et les oiseaux du ciel.

— Mon père, j'étais bien jeune quand pour la première fois j'entendis parler de votre doctrine et de vos miracles. Je suis le frère du marquis de Valencey qui, sous le nom de Taleb, fut proclamé sultan des Wahabites à la mort de Ben-Sélim. La fille unique de ce dernier, la fiancée d'Arnold, seul fils de mon frère, s'est retirée du monde, parce qu'un esclave venu de l'Inde et opérant des prodiges a frappé mortellement mon neveu. Arnold, ou, si vous l'aimez mieux, Ismaël-Ben-Taleb,

puisqu'on l'appelait ainsi dans la prospérité, a été par mes mains couché au cercueil. J'ai planté la croix sainte et versé des pleurs sur sa tombe en Occident; et voilà qu'à mon retour au désert je le revois vivant et chef d'une tribu vaillante.

Le père Jérôme sembla péniblement affecté.

— Oubliez-le — murmura-t-il. — Les plus morts devant Dieu ne dorment pas dans la tombe.

— Mon père, — s'écria l'abbé au désespoir, — prenez compassion de la douleur d'un vieillard réduit à déplorer la délivrance de son fils adoptif. Arnold ne périra pas seul. La destinée d'un peuple, d'un monde peut-être, est attachée à la sienne. Vous savez mieux que moi qu'elle est pourtant l'importance de son salut. N'ai-je donc appris sa résurrection que pour maudire son apostasie et mourir de sa honte !

— Levez les yeux, mon frère; bien des globes tourbillonnent là-haut dans l'espace. Plusieurs se sont éteints et d'autres leur succèdent. Les déluges sont prompts à submerger les créations, et partout la naissance jaillit des ruines.

Pourquoi vous troubler en songeant à la terre ? Qu'importe au Seigneur une perle de plus, ou de moins à la couronne immortelle ?

— Ce que je pleure fut racheté aux prix du sang du Christ.

— Oui, — reprit Jérôme avec amertume, — et maintenant qui se souvient du Calvaire et se soucie du Ciel ? Or, mon frère, vous avez long-temps prié; l'Étre humain est en vous dompté par la pénitence et la foi; la trace de vos sueurs marque un glorieux sillon; vous avez essuyé bien des larmes, relevé bien des fronts. Vous êtes le Verbe et l'Apôtre, la lumière et le glaive. Néanmoins retournez-vous, mon frère, et dites ce qu'est devenu pour les hommes le fruit de tant de labeur et de souffrances ?

— Il restait du moins un espoir; et voici que tout est brisé sur la terre et que je paraîtrai devant Dieu les mains vides.

Le cœur du bon prêtre éclata, et ses sanglots remplirent la solitude.

—Frère,—reprit Jérôme en l'embrassant,—songez aux saints et aux martyrs ; songez au Fils de l'Homme qu'ils ont rejeté et dont chacun foule aux pieds la mémoire et la Croix. Comme Israël vous avez lutté contre Dieu.

—Hélas ! mon père, j'ai souvent pensé que le Seigneur abandonnait le monde.

—Aux temps de Noé, toute chair avait corrompu sa voie ; Dieu dit Mon esprit n'habitera plus en l'homme. Il se repentit de l'avoir créé. Les eaux du ciel firent une terre nouvelle. Peut-être aujourd'hui s'est-il contenté de nous abandonner à notre intelligence.

—Et combien peu trouveront grâce et entreront dans l'arche ! Est-il encore cent justes sur la terre ? Et mon Arnold sera d'égale au nombre des maudits ! lui que j'avais élevé pour une œuvre de rédemption et de gloire. Rien ne vous est inconnu, mon père ; daignez m'apprendre comment s'est opéré le prodige, pourquoi l'Yraie remplace le grain que j'ai semé ?

—Je ne suis, mon frère, qu'un homme aveugle et faible ; le regard de Dieu seul a sondé l'abîme de mes infirmités. Néanmoins l'esprit souffle où il veut, comme il veut, et se plaît quelquefois à révéler aux petits les vérités qu'il dérober aux yeux du sage. La terre est devenue stérile et froide ; le mensonge flétrit l'humanité ; l'avarice la dessèche ; les jours sont accomplis ; le monde réprouvé. Est-il je vous le demande, un peuple chrétien dans ses institutions ? Avez-vous rencontré une seule tribu croyante et forte ? Quelques voix solitaires gémissent au sommet des montagnes. Il est d'éloquents paroles et des dévouements sublimes, mais l'ordre social est profondément pervers en Europe et ça et là nul dans les autres contrées. Le principe d'autorité, et par conséquent de discipline, a été brisé. La souveraineté réside dans les masses inintelligentes et privées d'ailleurs du droit d'action légale. Le vent du siècle emporte les couronnes, et les nations tendent à se réunir en une seule, mais par un mobile sans dignité aucune, puisqu'il émane seulement du désir du bien-être et de l'intérêt matériel. Les chefs ont vieilli promptement et les troupes sont jeunes encore. Une vaste fabrique d'ouvriers immoraux et habile, capables au plus des joies du corps, et ne concevant pour l'âme que la préoccupation des mesures et des calculs, n'est point un but digne des regards de Dieu : Tel est pourtant l'avenir que le rationalisme prépare. Vous avez visité chaque point de l'occident, et nulle part les esprits d'en haut ne se sont montrés en communication avec

l'homme. La tombe est sans mystère, l'espace vide, le ciel muet. Mais autour de nous, tout reste primitif et vierge. Voici le désert comme aux jours d'Abraham. Rien n'a changé depuis Jacob. Seuls les Arabes ont gardé réunie la double puissance de l'âme et du bras ; seuls ils ont l'inspiration et le fer, les souvenirs et l'enthousiasme. Ismaël remonte à la source des temps bibliques, et ce n'est point en vain que le Seigneur a distingué, dès le commencement, Isaac de son frère. Les hommes de la solitude n'ont jamais cru sérieusement à Mahomet autrement que comme poètes et guerriers. Chrétiens au fond du cœur par tradition, ils restent déistes jusqu'à l'heure où le ciel ressuscitera le double prestige de la force et de l'intelligence, non par le chiffre, mais par l'exaltation et les miracles. Alors un peuple nouveau surgira, et sa puissance s'étendra comme l'incendie sur un champ de blé mûr. Les hommes, je te le dis, ne sont point dignes de commander aux hommes sans une intervention divine. Voilà pourquoi Jéhova parlait face à face avec le législateur Moïse, pourquoi l'antique Égypte se disait avoir été gouvernée par des dieux, pourquoi Rome adorait la Victoire, pourquoi les Francs parlaient de droit divin. Si le monarque est un homme, la révolte éclatera tôt ou tard, et la chute sera prompte, témoin Napoléon. Or, les révolutions ne retournent point en arrière, et les principes des vôtres n'admettent que des éléments humains. Reste Ismaël qui n'a point de culte et ne connaît d'autre patrie que la gloire. Sous les kalifes, les Arabes ont surpassé toutes les nations en conquêtes, en splendeurs ; si vous ajoutez l'inspiration chrétienne, ils s'élevaient au-dessus des Romains, ce que n'ont jamais fait les peuples d'Occident. Comme Saül, Arnold avait été choisi mais il n'a point résisté à l'épreuve ; l'or fondu dans la fournaise n'a donné qu'un plomb vil.

Il y eut entre les deux vieillards un instant de silence douloureux et solennel. Jérôme ajouta, après avoir interrogé l'horizon :

—Éveille tes guides et fais enlever la tente, car l'aurore est proche et le khramin va déployer ses ailes.

Le prêtre français courut aux quatre guerriers, et, s'adressant au noir :

—Aïssi,—dit-il,—l'heure est venue de continuer la route.

Les Bédouins se levèrent et obéirent sans répondre. Quand les préparatifs furent terminés, ils aperçurent l'étranger et se regardèrent interdits.

(La fin au prochain Numéro.)

Annonces nouvelles de ce Jour.

Maison et Caves à louer.—W. Cowan.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 26 JUILLET, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Comme nos journaux apportés par l'*Hibernia* sont comme à l'ordinaire, restés en arrière nous avons traduit les nouvelles qui suivent du *Québec Mercury* et du *Morning Chronicle*.

Irlande.—4 juillet. Un mandat d'arrestation a été lancé, en vertu du statut de trahison et de félonie, contre M. Martin, propriétaire du *Felon*. Ce mandat n'a pu être exécuté par suite de la disparition de Martin qui s'est sauvé pour éviter d'être arrêté.

Les funérailles de Thomas Steel ont eu lieu le 3 à Dublin. Son corps a été déposé auprès de celui d'O'Connell auquel M. Steel était si vivement attaché.

France.—Il paraît que le général Cavaignac est en faveur de la paix à l'intérieur et à l'extérieur. Le désir général paraît être que Cavaignac soit formellement nommé président de la république pour 12 ou 15 mois, ou au moins, jusqu'à l'adoption de la constitution. Quelques journaux annoncent que M. Dupin va proposer sans délai cette mesure à l'Assemblée nationale.

—Le *Moniteur* a publié le décret suivant de l'exécutif :—1o. les ateliers nationaux du département de la Seine sont dissous ; 2o. des secours continueront d'être accordés aux ouvriers sans emploi, par le ministère des maires des divers arrondissements ; 3o. la même mesure sera appliquée successivement à tous les ateliers nationaux de la république.

—Le *Moniteur* dit :—Les insinuations faites à la tribune de l'Assemblée nationale contre un état voisin ayant justement affecté l'ambassadeur Anglais, son excellence a jugé convenable de faire une protestation énergique, dans une note adressée au ministre des affaires étrangères, en date du 27 juin, contre toute application possible de ces paroles au gouvernement et au peuple anglais dont le caractère de probité et de bonne foi éloignent toute idée d'une semblable tentative. Le ministre des affaires étrangères, appréciant la noble susceptibilité de Lord Normanby lui a envoyé la réponse suivante :

“ Le ministre des affaires étrangères à l'Ambassadeur d'Angleterre.

Mylord, mon opinion et celle de mon gouvernement est que le gouvernement de

sa majesté le Reine est trop loyal pour avoir excité de quelque manière que ce soit, les terribles événements de Paris, Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous donniez à cette déclaration et à votre note toute la publicité que vous jugerez nécessaire. J'en serai d'autant plus aise qu'elle sera une nouvelle preuve des sentiments réciproques d'amitié qui animent nos deux gouvernements.

J'ai l'honneur d'être, mylord,
votre dévoué,
JULS BASTIDE.

Angleterre.—Londres 7 juillet. Depuis notre dernière publication une réaction favorable a eu lieu dans nos affaires commerciales, la tranquillité a été rétablie en France, et la cessation des hostilités dans le nord de l'Europe ont grandement contribué à restorer la confiance. Les grains ont la plus belle apparence. Le tableau du revenu montre un déficit dans nos finances pour l'année dernière : néanmoins l'état fourni par le gouvernement présente un aspect plus favorable qu'on ne le pensait. Les districts manufacturiers sont occupés activement ; l'argent est abondant et le taux d'intérêt est bas, Nous avons maintenant l'espoir de voir l'activité et le travail renaître dans tout le royaume,

On s'occupe maintenant à Old Bailey du procès des chartistes ; plusieurs condamnations ont déjà eu lieu, et les accusés dont le procès n'a pas encore été fait, seront aussi probablement condamnés.

La Chambre des Communes s'est occupée du bill des droits sur le sucre. La motion de M. Hume pour introduire un nouveau bill de réforme a été perdue le 6 de juillet après de longs débats. Pour la motion, 84, contre 351.

Néanmoins le correspondant de la *Gazette de Québec* qui est ordinairement bien informé, dit à ce sujet :—« La motion de Hume a été perdue hier au soir. J'en suis fâché. Il nous faut la réforme, et si la chambre actuelle nous la refuse, il faudra en élire une autre. »

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous avons reçu nos journaux Européens, savoir, l'*European Times* de Liverpool, du 8, et nos journaux de Paris jusqu'au 6 juillet inclusivement. Nous en donnons quelques extraits que nous continuons dans notre prochain numéro.

France.

On a découvert par hasard, dans le faubourg St. Antoine, une fabrique de poudre à canon, de balles, de boulets, de divers calibres, de capsules, de cartouches etc.

—On pensait que l'état de siège finirait le 6.

—M. De Chateaubriand est mort à Paris le 4 juillet, âgé de 80 ans. Peu d'hommes ont joui d'une réputation littéraire plus générale, et personne n'a été plus universellement aimé que lui.

—Le général Cavaignac est investi de plus de pouvoirs que n'en avait Louis-Philippe. Le général Lamoricière est ministre de la guerre, le général Changarnier commande la garde nationale et le général Bedeau est gouverneur de Paris.

Le *Constitutionnel* annonce positivement que le gouvernement fait des préparatifs militaires pour prévenir toute insurrection dans Paris. Une armée de 40,000, qui sera appelée l'armée de Paris sera sous le commandement immédiat du ministre de la guerre.

—On n'entend plus chanter dans les rues de Paris. *La marseillaise, le chant des girondins, et le chant du départ.* Carnot ministre de l'instruction publique a résigné par suite de la défaite qu'il a essuyée dans l'Assemblée nationale sur la demande de 1,000,000 de francs pour améliorer la condition des instituteurs. M. Bonjean, ayant fait motion en amendement que cette somme fut réduite à 5000 francs parce que le ministre de l'instruction publique avait publié aux frais du public un certain livre appelé le *Manuel Republicain*, contenant des doctrines les plus violentes et les plus anarchiques, l'amendement fut adopté à une majorité de 11.

M. Vaulabelle remplace Carnot.

Le *Peuple Constituant*, journal de Lamennais, attribue la dernière insurrection aux intrigues de la maison d'Orléans.

—On lit dans des lettres de Lyon du 27, « Nous ne sommes pas sans inquiétude sur les dispositions des ouvriers. Les Voraces ont encore sept pièces de canon à la Croix Rousse, et ils ne veulent pas les rendre. Le général Grémeau leur a donné jusqu'à ce soir. On craint que leur désarmement ne coûte cher.

—Les funérailles des victimes de juin ont eu lieu sans aucun accident. Le général Cavaignac, les ministres et plusieurs membres de l'Assemblée nationale y assistaient. Emile de Girardin a protesté contre sa détention et la suppression de son journal la *Presse*.

Espagne.—L'état de siège de Madrid est levé.

Le général carliste Elio est entré en Espagne avec Arroyos et Sopolena pour opérer au seulement dans la Navarre. Il paraît que Cabrera est aussi en Espagne. Les carlistes ont déjà commencé leur mouvement offensif ; 10,000 hommes ont été envoyés par le gouvernement pour réprimer la révolte.

Danemarck.—Une dépêche de Hambourg en date du 4, du courant annonce

qu'un armistice de trois mois a été conclu entre le Danemarck et l'Allemagne aux conditions suivantes, savoir :

1o. Les Suédois évacueront le territoire danois.

2o. Les Allemands évacueront cette partie du duché de Schleswig-Holstein appelée Schleswig.

3o. le Schleswig sera un territoire neutre.

4o. Le blocus des ports allemands par les danois sera immédiatement levé.

5o. Les vaisseaux capturés par les danois seront relâchés après l'arrangement de l'acte de la contribution prélevée dans le Jutland par l'armée prussienne.

Russie.—L'empereur continue de concentrer des forces sur les frontières allemandes, mais il nie avoir l'intention de violer le territoire de l'Allemagne. Les parties intéressées ajoutent foi à cette déclaration.

—On prétend qu'une insurrection a eu lieu à St. Petersbourg et que 300 personnes ont perdu la vie. Ce bruit ne repose sur aucune autorité croyable. Des lettres postérieures au jour où cette révolution aurait eu lieu, n'en disent pas un mot ; Elles annoncent que le choléra sous sa forme la plus violente s'est déclaré dans cette cité. A Moscou, le fléau décime la population.

Allemagne.—L'événement le plus important qui ait eu lieu dans le parlement allemand à Franck-fort est, l'élection de l'archiduc Jean comme lieutenant général de l'empire germanique. L'archiduc est libéral dans ses principes et est regardé comme un homme pratique. Il doit comme délégué de l'empereur, ouvrir la diète autrichienne.

—Cette nomination paraît avoir causé beaucoup de satisfaction dans la haute classe de Berlin.

La querelle des Allemands et des Slaves semble augmenter en intensité. Les allemands ont eu aussi un engagement sanglant avec les Illyriens à Weis Kirchen.

Prusse.—Berlin jusqu'au 1er de juillet était dans une grande excitation. Les assemblées continuelles du peuple tenaient la capitale dans l'agitation ; on faisait aux ministres des demandes impossibles. Le désordre et la misère règnent à un degré effrayant dans Berlin.

Autriche.—Le blocus de Trieste par les Sardes devait être levé le 28 de juin.

—Une lettre de Vienne du 29 juin dit :— Les négociations ouvertes avec Milan pour la paix sont rompues, dit-on. L'Autriche est déterminée à ne renoncer au royaume Lombard-Vénitien qu'à la condition que l'Italie consente à payer une part de la dette autrichienne, se montant à 100,000, 000 de florins. Ce que le gouvernement

provisoire de Milan refuse de faire ainsi que de consentir à l'annexion de Venise à l'Autriche. Bien loin de là il réclame le Tyrol italien.

Bohème.—Suivant des nouvelles de Prague du 24, cette ville était dans un état de demi-siège. 600 hommes ont péri dans la dernière insurrection résultée de la conspiration Slavo-Polonaise. Le conseil provisoire du gouvernement a été dissous ainsi que le comité national.

Moldavie & Valachie.—Les tribunaux de justice sont fermés en conséquence des terribles ravages du choléra dans ces principautés.

Italie.—Tout ce que nous savons de ce quartier, c'est que les autrichiens concentrent leurs forces à Mestre près de Venise et que l'armée italienne menace de marcher sur Vérone.

—Un fort parti dans la chambre des députés à Turin est opposé à l'union de la Lombardie au Piémont : néanmoins cette union a été décrétée par la chambre le 29 de juin.

—Une lettre privée annonce que le pape a eu une autre attaque sévère d'épilepsie.

—Un journal de Gènes du 30, contient des nouvelles de Rome du 26. Rome était dans une grande excitation. Dans le quartier des Transévérins, des masses de peuple étaient rassemblées et criaient : " *mort à Mamiani ! mort à Gioberti !* "

Cependant des nouvelles plus récentes annoncent que la tranquillité était rétablie.

Naples et Sicile.—Des lettres de Naples du 26 annoncent que tout y était tranquille. L'insurrection continue ses progrès dans les provinces napolitaines. Les forts qui commandent Naples présentent toujours le même aspect hostile. Le gouvernement a envoyé des troupes dans la Calabre. Le *Risorgimento* du 28, dit que le ministre français à Naples a présenté au Roi une note demandant le renvoi des troupes suisses, autrement ces troupes seront considérées comme troupes étrangères envahissant le royaume de Naples et dans ce cas, le gouvernement français débarquera ses troupes dans le royaume. Cette note demande en outre une indemnité pour les pertes souffertes par les français dans les événements du 15 de mai. Cette nouvelle du *Risorgimento* demande confirmation.

—Une révolte a eu lieu à Procida Isle du golphe de Naples, (et non pas en Turquie comme le disait le Télégraphe) parmi les galériens. Après un combat sanglant entre les troupes et ces furieux, l'insurrection a été réprimée. 500 galériens ont perdu la vie dans cette affaire.

Malte.—Les autorités ont pris les plus

grandes précautions pour protéger cette île contre toute surprise. Ces précautions ont été adoptées en conséquence de l'état de trouble de l'Europe, et du grand nombre d'étrangers arrivés dernièrement à Malte.

Grèce.—Les rebelles ont été battus complètement et repoussés au delà des frontières.

—On écrit d'Athènes : La difficulté entre l'ambassadeur français et la Porte n'est pas terminée. L'ambassadeur insiste à être reconnu comme le représentant de la république française, et les ministres turcs refusent de reconnaître la république, alléguant que s'ils le font, la Russie déclarera la guerre à la Turquie. L'escadre russe a quitté Sebastopol pour faire une croisière dans la mer noire.

Egypte.—La mort de Mehemet-Ali est attendue chaque jour.

(Traduit de l'European Times.)

Extraits des Journaux français.

Nous avons parlé de la fête qui a eu lieu à Rome le 21 juin, jour anniversaire du couronnement de Pie IX. Voici le discours que le président du conseil des députés adressa au Souverain-Pontife :

" Très Saint-Père, toutes les fois que le soleil ramène ce jour béni où l'Éternel envoya votre Sainteté comme un ange conciliateur pour occuper la chaire sacrée de Pierre, de toutes les parties de la terre et dans toutes les langues il s'élève vers le ciel une suave mélodie de remerciements et de prières. Ce sont les remerciements que vos fils adressent au Père suprême qui est dans les cieux, pour avoir daigné vous accorder à la terre : ce sont leurs ferventes prières pour que ce don du ciel soit heureux et de longue durée.

" Dans cette circonstance, le conseil des députés éprouve le besoin de montrer qu'il concourt et s'unit doublement de cœur et d'âme aux remerciements affectueux, aux prières ferventes de la chrétienté : je dois, au nom de tous ses membres, très-Saint-Père, vous en offrir la véritable et bien réelle expression, en implorant sur nous votre paternelle bénédiction. "

Sa Sainteté daigna faire à ce discours la réponse suivante, sur laquelle nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs :

" Les expressions de félicité que vous nous adressez, Monsieur le président, au nom de toute le conseil, et qui nous sont très-agréables, nous sont une preuve de la volonté unanime qui existe dans ce même conseil de se serrer autour du trône pontifical pour en garantir la force sur la base du STATUT FONDAMENTAL. De plus d'un côté nous sont parvenues les assurances de la bonne volonté qui anime la grande majorité de l'Assemblée ; et comme nous

sommes persuadé qu'à cette bonne volonté se joint l'intelligence, nous nous fortifions dans l'espérance que les conseillers sauront connaître la gravité des circonstances et la délicatesse de certaines matières, pour concourir efficacement, sur les fondements que nous venons d'indiquer, à la félicité du pays. Que les bénédictions du Seigneur rendent efficaces ces paroles que nous vous adressons, et qu'elles descendent abondantes sur vous tous ! "

—Les fonds anglais ont monté d'un quart pour cent, par suite des nouvelles de Paris, qui annoncent la cessation et la suspension de la guerre civile.

—On écrit de Berlin que la commission de constitution a voté la suppression de la noblesse à une majorité de 12 voix contre 10.

—Nous trouvons dans une correspondance particulière d'Alexandrie des détails sur la situation de Méhémet-Ali. Il paraît que l'état du vice-roi est désespéré, et qu'en s'attend à une catastrophe très prochaine.

—Une lettre récente de Rome annonce que le gouvernement pontifical venait de se prononcer pour la reconnaissance officielle de la république française.

Des lettres de Zurich annoncent que les volontaires allemands se préparent à une nouvelle invasion du grand-duché de Bade. —Une réunion démocratique a eu lieu ces jours derniers à Berlin. Les chefs ont déclaré qu'ils travaillaient à la réalisation de la république en Allemagne.

On avait dit que M. Guizot avait fondé à Londres, en collaboration avec M. de Metternich, un journal sous le nom de *Spectateur*. Cette feuille vient de paraître, et dément toute participation de M. Guizot, à sa collaboration.

—M. F. L. Aausburg, de Liverpool, vient de faire adresser à Paris un envoi considérable de charpie et de linge pour les blessés des sanglantes journées de juin.

—Il paraît certain qu'Isabelle est enceinte de deux mois.

—La garde civique de Bruxelles, qui comptait seulement 5,000 hommes, se réorganise en ce moment ; elle en aura 12 ou 15,000 à l'avenir par l'adjonction des petits contribuables et des habitants des faubourgs. On nous écrit qu'afin de témoigner toutes ses sympathies pour la France, et prouver son admiration pour notre milice citoyenne, la garde civique a le projet d'offrir une fête monstre à ses camarades de Paris au mois de Septembre prochain, lors des journées anniversaires de la révolution belge.

—Les catholiques de Genève viennent de supporter une des plus violentes atteintes qu'il soit possible de faire à leurs droits. L'imprimeur du journal la *Voix Catholique*

vient d'être privé de sa patente par un arrêté du conseil d'Etat, et défense lui a été faite d'imprimer une seule ligne du moment où Pluissier a apporté l'arrêté; les ouvriers ont dû laisser le journal à moitié imprimé. La raison, ou plutôt le prétexte de cet odieux attentat contre la liberté de la presse, est que l'imprimeur de la *Voix Catholique* est Français.

—On écrit de Prague, 26 juin, que la ville est tranquille, mais déserte. La noblesse et le haut commerce sont partis. On assure que le mouvement slave est très-prononcé dans les campagnes. A Jungbuntzlau, la loi martiale a été proclamée. Tous les chefs de cercle ont reçu l'ordre de la proclamer à la première occasion.

Un journal de cette ville, le *Québec Mercury*, a annoncé l'émission de débetures qui doivent être employées aux fins de l'éducation. Ce journal est dans l'erreur.

Ces débetures sont émises par le gouvernement en vertu d'un acte de la dernière session du parlement provincial (11. Victoria, ch. 9.) qui autorise le gouverneur en conseil à emprunter sur le crédit du fonds consolidé de cette province, une somme n'excédant pas £125,000 courant pour défrayer les dépenses encourues pour les travaux publics.

La 2e section de cet acte, dit que pour réaliser cet emprunt, le gouverneur en conseil pourra émettre des débetures, n'excédant pas le montant ci-dessus, en telle forme, et pour tel montant séparé, et à tel taux d'intérêt n'excédant pas 6 par 100 par année, et fixer le terme de paiement du principal et des intérêts, aux époques et lieux que le dit gouverneur jugera être les plus avantageux.

Comme on le voit, l'exécutif ne peut émettre de ces débetures que pour les fins réglées par cet acte, celles de pourvoir au paiement des dépenses résultant des travaux publics, et non pour être employées à liquider la somme affectée par la loi aux fins de l'éducation.

Société d'Education du District de Québec,

L'examen des classes des *Frères des Ecoles Chrétiennes* aura lieu, Vendredi, le 28 du courant.

La séance commencera à UNE heure et DEMIE P. M.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal, l'Honorable A. N. Morin et quelques autres membres de l'Assemblée, ont assisté à l'examen des élèves du collège de St. Hyacinthe.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, Lady ELGIN, Lady ALICE LANMONT et Lady EMMA BRUCE, sont arrivés ce matin dans le Québec, et ont traversé immédiatement à la Pointe-Lévy en route pour Beaumont. On nous informe que la santé de Lady Elgin a engagé ses médecins à lui prescrire de résider dans cette localité. Son Excellence, doit passer une quinzaine à Beaumont où il laissera ensuite Lady Elgin, si sa seigneurie se trouve bien de son séjour dans cette localité.

(Morning Chronicle.)

Débetures Provinciales.

Montant des débetures de £5 chaque, payables sous douze mois de leur date, avec intérêt à 6 pour 100 émises jusqu'au 21 juillet courant, inclusivement, £3,330 courant.

L. M. VIGER,
Receveur-Général.

(Certifié)

F. HINCKS,
Inspecteur-Général.

College de St. Hyacinthe.

Un ami a eu l'obligeance de nous envoyer le programme du cours d'études de ce collège. Voici ce qu'il dit de l'examen des élèves de cette institution :

" J'arrive de St. Hyacinthe, tout enthousiasmé de l'examen des élèves auquel j'ai assisté le dernier jour. Je n'ai pas le temps d'entrer dans des détails. Je me bornerai donc à vous dire que le cours des études y est excellent, et que le point sur lequel le collège de St. Hyacinthe me semble l'emporter sur tous les autres, c'est l'actualité. On y tient les élèves au courant de tout ce qui se passe dans le monde, de sorte qu'ils ne sont pas étrangers, comme les élèves des autres maisons d'éducation, aux grandes questions politiques et sociales qui s'agitent. Ils n'auront rien à apprendre, quant aux éléments des choses s'entend, en entrant dans le monde; et ce qui est mieux encore, rien à désapprendre. On y respire les saines doctrines du libéralisme chrétien bien entendu."

**PROGRAMME
du Cours d'Etudes
du
COLLEGE DE ST. HYACINTHE.**

Première Année,

Grammaire française.—Exercices et analyse.
Histoire Sainte.
Géographie.—Amérique.
Arithmétique.

Seconde Année.

Grammaire française, 2de partie.—Exercices.
Histoire ancienne.

Géographie.—Europe.
Arithmétique, continuée.
Grammaire latine, 1ère partie.
Traduction de l'*Epitima Historie Sacra*, avec analyse, thèmes et versions.

Troisième Année.

Grammaire latine, 2de partie.
Histoire romaine.
Géographie.—Asie.
Arithmétique, terminée.
Traduction du *De viris illustribus Rem.*
Traduction de *Cornelius Nepos*.
Thèmes et Versions.

Quatrième Année.

Versification latine.
Histoire du moyen-âge.
Traduction de Salluste, Virgile, lettres de Cicéron.
Grammaire Grecque.
Traduction d'Esopé et d'Extraits des Septantes.

Géographie.—Afrique, Océanie.
Thèmes, versions, compositions françaises.

Cinquième Année.

Précèpes de littérature.
Cours critique de Littérature.—Ce cours consiste à donner une notion biographique et critique des écrivains les plus célèbres. Une analyse de quelques uns de leurs principales œuvres accompagnée de quelques citations. On passe ainsi en revue la littérature de la Grèce, de Rome, du moyen-âge, de France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne.

Traduction de Virgile, de Cicéron, des morceaux les plus remarquables des livres saints sous le rapport des beautés littéraires.

Traduction de Xénophon et d'Homère.
Histoire de France.
Thèmes, versions, composition française.

Sixième Année.

Précèpes de Rhétorique.
Cours d'Eloquence, sur le plan du cours critique de littérature.
Traduction de Cicéron, Tit-Live, Tacite et de quelques Pères de l'Eglise grecque.

Histoire d'Angleterre.
Thèmes, versions grecques et latines, compositions françaises.

Septième Année.

Algèbre.
Géométrie rectiligne et sphérique.
Sections coniques.
Calcul différentiel et intégral.
Architecture.
Logique.
Méthaphysique.

Huitième Année.

Morale.
Chimie minérale et végétale avec application à l'agriculture.
Mécanique.
Physique.
Astronomie.

(Il y a pour ces diverses sciences un apparatus qui permet de faire des expériences.)

Éléments d'Economie Politique.
Traité sur les transactions civiles usuelles.

Les élèves des trois classes supérieures étudient l'histoire Naturelle.

Cours de Langue Anglaise.

Les élèves des six premières classes du cours classique donnent deux heures par jour à l'étude de l'anglais dont l'enseignement est partagé en quatre classes.

Première Classe.

Lecture et conversation anglaise et française.

Seconde Classe.

Grammaire anglaise de Siret, avec exercices.—Conversation anglaise et française.

Traduction d'auteurs anglais en français.

Troisième Classe.

Murray's Grammar, avec exercices.
Traduction d'auteurs anglais en français.
A tract on trade and Commerce.

Quatrième Classe.

Traduction d'auteurs français en anglais.
Book Keeping.
Discours anglais.

Le Dessin et la Musique sont facultatifs.

DETRESSE COMMERCIALE.**Angleterre.**

La comité spécial nommé par la Chambre des Communes "pour s'enquérir des causes de la dernière détresse commerciale et pour s'assurer jusqu'à quel point, elle a été causée par les lois réglant l'émission des billets de Banque payables à demande," a fait le premier rapport qui suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre, votre comité s'est enquis des matières qui lui ont été référées, et ayant terminé son investigation en autant que l'Angleterre y est concernée, a jugé convenable de faire rapport à cette chambre de son opinion sur cette partie de la référence. Pour compléter le travail dont il est chargé, l'enquête doit être étendue à l'Ecosse et à l'Irlande, et votre comité s'occupera de ce devoir sans délai.

Pendant la période des difficultés financières, des députations de Birmingham et de Liverpool ont été reçues par le gouvernement. Votre comité a cru en conséquence devoir commencer ses investigations par l'examen de MM. Hodgson et Turner de Liverpool, et Muntz et Salt de Birmingham.

M. Gurney, courtier éminent, M. Bates de la maison Baring frères, et M. Beavan, banquier de Londres, et choisi par les banquiers de cette cité, ont été examinés par le comité plus particulièrement sur la détresse et les difficultés commerciales qui ont été éprouvées dans la métropole.

M. Birkbeck, banquier privé, choisi par les banquiers du pays, et M. Pease, lié avec les districts houilliers du nord, ont aussi été examinés.

Une preuve complète des opérations de la banque a été fournie au comité par M. Horsley Palmer, un des directeurs, par le gouverneur et le député-gouverneur, et par M. Cotton, qui était gouverneur de la

banque en 1844. La banque a aussi donné au comité un grand nombre d'informations que l'on trouvera dans l'appendice.

Enfin, le comité a cru nécessaire d'appeler devant lui MM. Jones Loyd, Took et Taylor, bien connus pour avoir donné une grande attention à notre système monétaire.

Tous les témoins examinés par le comité se sont accordés à signaler comme causes premières de la détresse, le manque des récoltes et principalement la maladie des patates en 1846, et la nécessité de pourvoir aux moyens de payer, en 1847, l'importation extraordinaire de provisions de toute espèce qui a eu lieu pendant cette dernière année.

Parmi les autres causes, la diminution dans l'importation du coton, la diversion des capitaux de leur emploi ordinaire dans les transactions commerciales pour les engager dans la construction des chemins de fer, l'extension induite du crédit, et spécialement dans nos transactions avec l'Est, et les espérances exagérées d'un commerce étendu, ont suivant l'opinion de plusieurs témoins, contribué à produire le même résultat.

Votre comité n'a aucune raison de douter que ces causes n'aient à divers degrés, et dans les différentes parties du pays, produit les effets qui leur sont attribués.

Pour le développement plus étendu des vues adoptées sur ces divers points par les messieurs qui ont été examinés, votre comité réfère la chambre aux témoignages qui ont été reçus.

Quant à quelques unes des circonstances auxquelles il est fait allusion ci-dessus, le parlement a déjà adopté des dispositions, les autres étant en dehors de tout contrôle législatif.

Plusieurs des témoins, y compris le gouverneur et le député-gouverneur de la banque d'Angleterre, ont exprimé la croyance que des mesures plus promptes dans l'automne de 1846 et le printemps de 1847, de la part de la banque d'Angleterre auraient remédié à la nécessité qui a forcé la banque d'Angleterre, à adopter dans les circonstances dans lesquelles elle se trouvait des mesures plus sévères, et auraient ainsi prévenu l'alarme causée par ces mesures.

Les motifs sur lesquels repose cette croyance ainsi que les considérations qui ont influencé les opérations de la banque, sont expliqués dans les témoignages. Cette opinion nécessite qu'une large discrétion soit laissée à ceux qui sont chargés de l'administration de la banque, et votre comité espère que cette discrétion, si de semblables circonstances se renouvelaient, sera exercée avec toute la prudence nécessaire.

Une opinion paraît avoir été entretenue par quelques personnes, non par le gouverneur et le député gouverneur de la banque

d'Angleterre, que la banque, par l'acte de 1844, est libérée de toute obligation, excepté celle de consulter les intérêts particuliers de ses propriétaires.

Il est vrai qu'il n'y a point de restriction imposée par la loi à la discrétion de la banque concernant l'administration en autant qu'elle est distincte de l'émission des billets ; mais la banque est une institution publique, possédant des privilèges spéciaux et exclusifs, se trouvant dans une position particulière vis-à-vis le gouvernement, et exerçant d'après l'étendue de ses ressources une grande influence sur la société mercantile et les transactions monétaires du pays.

Ces circonstances imposent à la banque le devoir de considérer l'intérêt public, non pas tel que défini par la loi, mais tel que le parlement dans ses diverses transactions avec la banque, l'a toujours reconnu et que cette dernière n'a jamais méconnu.

Il est inutile de prescrire ce devoir par une loi, puisqu'on ne peut douter que les intérêts permanents de la banque sont identifiés avec ceux du pays en général. Cette identité d'intérêts donne et au public et aux propriétaires des fonds de la banque un intérêt immense dans toutes les mesures propres à assurer une administration éclairée des affaires de la banque.

Votre comité a appris avec satisfaction que l'attention du bureau des directeurs a été donnée à ce sujet, et qu'un changement quant au choix du gouverneur et du député-gouverneur a été fait de manière, dans l'opinion de votre comité, à améliorer la constitution du corps administratif de la banque. Votre comité à la confiance que l'effet de ce changement et l'expérience acquise par les événements des deux dernières années, assureront au public, dans l'administration future de la banque, de plus grands avantages que le pays n'en a reçus jusqu'ici.

Votre comité a vu avec un profond regret par les nombreux témoignages qu'il a recueillis, l'étendue des pertes souffertes par les maisons de commerce dans le cours de l'automne dernier, occasionnées par la combinaison inouïe des circonstances ci-dessus mentionnées, et sérieusement aggravées par le manque de confiance résultant des faillites nombreuses, et qui ont engagé les banquiers et autres de conserver une réserve d'or et de billets de banques à un montant très considérable. On doit observer que cette réserve a été faite à un montant très considérable sur les billets en circulation, et excédant, de £4,000,000, suivant un témoin les besoins du public à cette époque.

Le sentiment d'alarme qui prévalut alors paraît avoir été immédiatement dissipé par la publicité donnée à la lettre adressée à la

banque d'Angleterre, le 25 octobre, par le premier Lord de la Trésorerie et le Chancelier de l'Echiquier.

Cette lettre était, sans doute, un exercice extraordinaire de pouvoir de la part du gouvernement; mais la Chambre a décidé que, dans les circonstances particulières de l'époque, le gouvernement avait avec raison adopté cette démarche.

On verra par le témoignage de M. Cotton, gouverneur de la banque en 1844, que la possibilité de circonstances dans lesquelles des mesures extraordinaires pourraient devenir nécessaires par suite d'une crise monétaire, avait été prévue par le gouvernement à l'époque de la passation de l'acte de 1844.

La preuve, quant aux effets de l'acte de 1844 est contradictoire. Ses avantages, sous le rapport de l'émission des autres banques, ont été admis par plusieurs, et quoique quelques uns aient suggéré des modifications dans ses dispositions, bien peu ont contesté les principes généraux sur lesquels cet acte est basé.

Votre comité a considéré s'il était utile que des pouvoirs fussent confiés par la loi au gouvernement, pour le mettre en état de se trouver prêt dans le cas du retour de semblables circonstances qui peuvent demander une intervention extraordinaire: votre comité en est venu à la conclusion que considérant l'impossibilité de prévoir le caractère précis de ces circonstances, et qu'elle serait les mesures les mieux calculées pour y remédier, il vaut mieux laisser à la responsabilité de ceux qui dirigent le gouvernement, d'adopter telles mesures qui leur paraîtront les plus convenables à la situation.

Votre comité, après un examen attentif de tout le témoignage, est donc d'opinion qu'il n'est pas nécessaire de faire de changement dans l'acte de banque de 1844.
8 juin 1848.

(Traduit de l'European Times.)

Actes officiels.

Une proclamation en date du 20 juillet érige le village de St. Jean, dans la baronnie de Longueuil, comté de Chambly, en municipalité séparée.

Une autre proclamation érige civilement la paroisse de St. Paulin, comté de St. Maurice, district des Trois-Rivières.

Le parlement provincial est prorogé au 2 septembre.

Juges de Paix pour le district de Québec:

Michel Hamel jr. Ste. Foye,	} Ecrs.
Honoré Roy Isle-Verte	
Edouard Hospice Marceau de St. Henry de Lauzon,	
André Octave Gagnon, Saguenay	
Jean Harvey, do.	
Ambroise Gagnon, do.	

Messieurs Pierre Paradis, Antoine Rouleau, Jean Bie. Carrier, Janvier G. Godfroy, Miville Dechêne, Richard Ruel, Edouard Hospice Marceau et François Beaudoin, commissaires des petites causes pour St. Henry de Lauzon. [Ancienne commission révoquée.]

VENTES PAR ENCAN.

Peinture assortie, pierre à fuulz, couellerie, plomb à tirer etc (endonmagés) aux magasins de Gillespie & Cie, le 27, à 2 heures, par A. J. Maxham.

Souffre, Boîtes à couleurs pour peintres (endonmagés) aux magasins de Gillespie & Cie, le 27, à 2 heures par A. J. Maxham.
Indigo, Brandy, Thé, (compte des assureurs) aux magasins de Gillespie & Cie, le 27, à 10 heures, par A. J. Maxham.

MARIAGE.

A St Roch, mardi le 18 du courant par le Rév. M. Z. Charest. M. Joseph Laberge, à Delle Judith Bélanger tous deux du même lieu.

DÉCÈS.

A l'ancienne Lorette, dimanche au soir, après une maladie de quelques mois, Dame veuve MARIÉ DROLET, épouse de feu Jean Martel, âgée de 77 ans. Elle a été inhumée ce matin dans l'église du lieu, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis qui déploieront longtemps la perte de cette inestimable et vertueuse Dame.

Vendredi dernier, au faubourg St. Jean, après 3 jours de maladie, M. Thomas-Edouard Binet, menuisier, âgé de 36 ans et 9 mois. Sa perte sera vivement sentie par une mère dont il était le principal soutien.

A l'Hotel Dieu Jeudi dernier Sieur Edouard Touchette âgé de 38 ans.

A LOUER.

 TOUT le haut de la maison, No. 22, Rue Lamontagne, contenant 12 appartements, bien adaptés pour une maison de pension, avec arpent et partie dans l'étable et la cour, maintenant occupés par le soussigné.

A LOUER AUSSI, D'EXCELLENTE CAVE, propres au commerce avec une entrée facile par la cour.—S'adresser sur les lieux à

W. COWAN.

Québec, 26 juillet 1848.



**SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
De Québec.
ELECTION GÉNÉRALE.**

EN conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres; lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Séances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secrétaires de Section sont priés de communiquer au Soussigné le rapport annuel des procès de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt d'août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'apporter leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre.

U. J. TESSIER,
Secrétaire-Archiviste.

Québec, 24 juillet 1848.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ

Rue la FABRIQUE, 4 Rue la FABRIQUE, Haute-Ville. Haute-Ville.

LE PALE des Indes Orientales, en bouteilles de pinte et chopine.
PORTER de Londres de Hibbert, du do.
CIDRE de première qualité. do do.

W. LeChevauant.

Québec, 24 juillet 1848.

Fabrique de Notre-Dame de Québec.

CETTE FABRIQUE ayant besoin d'une somme d'environ trois mille louis courant pour la bâtisse de l'église du Faubourg St. Jean, les personnes disposées à prêter cette somme, ou une partie, sont priées d'en informer le soussigné, Procureur de la dite Fabrique.

CHS. M. DEFOY,
Notaire.

Haute-Ville, Rue St. Joseph.

Québec, 19 juillet 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 10s., les repas compris.

II. E. SCOTT.

Québec, 17 juillet, 1848.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le DR. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hotel St. George.

Québec, 1^{er} mai 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Jean & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Parfums Français de Chieudon, pour toilette.
Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, 5 Haute-Ville de Québec.
Québec, 12 juin, 1848. } Rue St. Joseph, No. 11.

Avis important.—Toute personne de la campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!

AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1817 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1818.

J. G. BAILLANCÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.
Québec, 12 mai 1848. 3-fm

NOUVELLE
METHODE
POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
Wm. Cowan,
No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Le Médico-Botanique de Louvres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAL.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR
DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

Québec, 26 mai, 1848.

J. WILSON.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à deux dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avis.

Premier arrivage d'Europe,
Via le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfosnes,
ST. ROCH,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfosnes
ST. ROCH,
Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.



JOSEPH CADOTTE,
Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

MAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'incrimine respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
POINT DE SECOND PRIX.
Québec, 21 décembre, 1817.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CHARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez le soussigné Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.